

## **Congrès**

### **Le Relationnel et le Droit : le bien relationnel et le bien commun**

Palerme, 12 mai 2018  
Salle Jaune – Palais des Normands

#### **Intervention de Maria Voce**

##### **Présidente du Mouvement des Focolari**

Bien chers tous,

Je suis très heureuse de pouvoir être ici avec vous. J'apprécie que vous ayez choisi d'approfondir dans ce congrès le thème du rapport entre le relationnel et le droit, afin de construire des relations nouvelles entre les hommes et dans la vie de la société.

Vous avez également désiré vous mettre en rapport avec tous ceux qui, dans les différents et toujours délicats secteurs, accomplissent déjà leur service, animés par ce même désir d'actualiser le droit et la justice. Et certainement, cette confrontation se révèle riche de stimulations et de perspectives.

Moi aussi, en une époque désormais lointaine, j'ai partagé l'étude du droit et je l'ai mis en pratique pendant les quelques années où j'ai exercé la profession d'avocat. Je me souviens de mon premier client, de la conscience de mon manque d'expérience et de la peur de ne pas être à la hauteur de la tâche ; puis, tout de suite la certitude que je n'avais qu'une seule chose à faire : écouter avec amour, conseiller par amour, exercer mon activité professionnelle avec amour. Mais, lorsque, dans l'exercice de son métier, un avocat est appelé à défendre les raisons de l'un contre celles de l'autre, voilà que bien souvent la cause prend des proportions et avec elle l'inimitié, et on en arrive facilement à des oppositions féroces et interminables qui créent des fossés entre les personnes et les familles.

J'avais alors adopté le système de ne pas préparer immédiatement l'acte de citation ou la dénonciation, aussitôt qu'on me le demandait, mais j'invitais à revenir, laissant ainsi un certain temps. Généralement lorsque le client revenait, on pouvait regarder les choses avec plus d'objectivité et évaluer les avantages et les inconvénients, aussi bien matériels, psychologiques que moraux, à engager ce procès. Le plus souvent la cause s'achevait dans mon étude avec un café et les embrassades de réconciliation entre les deux parties.

Tel est mon souvenir autobiographique.

Après quelques années, suite à mon choix particulier de consacrer ma vie à l'actualisation et à l'expansion du nouveau charisme de l'unité, que Chiara Lubich avait apportée à l'humanité, par le Mouvement des Focolari, qu'elle avait fondé, j'ai abandonné l'exercice de ma profession, pour être totalement disponible et je me suis rendue en diverses parties du monde, par exemple, à Istanbul, à cause des relations qui s'étaient établies avec ce Patriarcat Orthodoxe.

Revenue en Italie, j'ai eu la surprise de devoir reprendre l'étude du droit. Chiara, m'avait en effet appelée à faire partie du Centre d'Études du Mouvement des Focolari pour cette discipline.

En relisant à la lumière de la spiritualité de Chiara Lubich la fonction du Droit comme règle des relations sociales, j'ai eu la confirmation que l'amour envers l'autre se reflète dans toute loi. J'ai vu, en quelque sorte, que vivre dans l'amour pour Dieu et pour les hommes conduit à respecter les lois de la communauté civile, à les interpréter et à les appliquer de façon juste. De cette manière-là on parvient à pratiquer la véritable justice, qui consiste non seulement à reconnaître à chacun « le sien » en dignité et en droit, mais aussi à être capable d'assumer les devoirs qui y correspondent, puisque la société ne peut vivre sans l'accomplissement des devoirs de respect et de fraternité à l'égard de tous.

Ainsi, à travers les relations vécues dans l'esprit de fraternité entre les personnes, entre les peuples, entre les institutions, on peut faire de l'humanité une famille de vrais frères. S'adressant en novembre 2000, à un groupe de juristes, le Pape Jean-Paul II affirmait entre autres : « L'instauration de la fraternité universelle ne peut certes pas être le fruit seulement du travail des juristes ; toutefois leur contribution à la réalisation d'un tel but spécifique est indispensable. Cela fait partie de leur responsabilité et de leur mission. ».

Avec ce regard, on a donc cherché de promouvoir le dialogue avec la culture juridique dans le milieu académique et dans celui de l'administration de la justice et d'une manière générale dans toute fonction publique, pour y apporter l'exigence de la fraternité universelle, de sorte que, soit la recherche doctrinale, soit l'application du droit, puissent accomplir leur propre tâche au service de la dignité humaine, de l'amour entre les peuples et de la construction d'un monde uni.

Bien chers tous, les défis que vous avez devant vous sont multiples, mais une chose est certaine : le domaine du droit et de la justice a un très grand besoin de personnes qui aient à cœur le grand Idéal de l'unité de la famille humaine et qui pour cela s'engagent tout entiers eux-mêmes, concrètement, sans peurs et sans compromission, pour travailler à la guérison de toutes relations.